



Convention de Vienne sur les relations diplomatiques, faite à Vienne, le 18 avril 1961 - Adhésion d'Antigua-et-Barbuda.

Il résulte d'une notification du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies qu'en date du 17 février 2017, Antigua-et-Barbuda a adhéré à la Convention désignée ci-dessus, qui entrera en vigueur à l'égard de cet État le 19 mars 2017, conformément au paragraphe 2 de l'article 51 de la Convention.

